

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2021
Affiché à la porte de la Mairie le 19 Février 2021

En application de l'arrêté municipal n°2020/019 du 08 Octobre 2020 dans le cadre des "Mesures
barrières"

L'heure de la réunion ayant été avancée à 17 heures en application du couvre-feu

Étaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

Était absent et excusé :

Monsieur MARTIN

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Madame TARGY

Ordre du jour :

- Désignation de la Secrétaire de Séance : Madame TARGY Michelle
- Informations et Communications du Maire
- Adoption du Compte Rendu Session Ordinaire du 18 Janvier 2021
- Compte Rendu Commission des Fêtes et Cérémonies du 09 Février 2021
- Compte Rendu Commission Education – Action Culturelle – Médiathèque du 10 Février 2021
- Etude et Examens des projets de délibérations
- Questions diverses

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Subventions Communales 2021
- N°2 – Contrat Civique – Périscolaire – Renouvellement
- N°3 – Demande de Modification simplifiée N°2 PLU Sinceny
- N°4 – Organisation du temps scolaire Renouvellement 2021-2023
- N°5 – Note de synthèse 2020/2021

Séance ordinaire

La séance est ouverte à 17 heures par Monsieur le Maire qui a tenu à rappeler que cette réunion est organisée de façon toute spéciale pour tenir compte et en application des mesures sanitaires de lutte contre le Covid-19.

Monsieur le Président a tenu à renouveler, au nom du Conseil Municipal, toute notre sympathie et nos plus vives condoléances à notre Collègue Patrick HILLION suite au décès de son beau-père Monsieur Raymond CARLIER, bien connu dans le domaine du football à Tergnier et dont les funérailles ont été célébrées à Vouël le 05 Février dernier.

A. Communications et Informations du Maire

I. Conseil d'Ecole

Le prochain conseil d'Ecole aura lieu le 12 Mars 2021 à 16h30 sur place.

Préalablement à cette réunion une séance de travail aura lieu pour le projet d'aménagement de la cuisine et de la bibliothèque de l'école.

Bonne note est prise.

II. Aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de remplacement de l'aire de jeux à l'école avait été adopté par délibération du 30 Juin 2020.

L'équipement actuel est, comme vous le savez, déclaré non conforme suite au contrôle APAVE.

Un dossier de subvention a donc été déposé à ce titre.

Le Département, dans le cadre de l'Aide à l'Investissement, vient de nous attribuer une subvention au taux de 25 % soit 4 904,75 €.

Il reste donc à attendre la décision de l'Etat au titre de la DETR.

Bonne note est prise. Les travaux pourraient être réalisés pendant les grandes vacances.

III. Commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la nouvelle composition de la Commission chargée de la révision des listes électorales pour Condren à savoir :

- Délégué du Conseil Municipal : Monsieur Dominique SÉNÉCHAL
- Délégués de l'Administration : Madame Nadine GOBINEAU – CARPENTIER
Monsieur Hervé CARON
- Délégués du Tribunal : Madame Sylvie GRET – AMODÉO
Madame Martine TALON – LENGOWSKI

Bonne note est prise.

IV. Aide à l'Investissement Immobilier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet présenté par JARDI' AISNE.

Les travaux doivent débuter très prochainement pour une ouverture en Septembre 2021.

L'investissement immobilier est estimé à près de 120 000 €.

La Communauté d'Agglomération vient d'accorder une subvention forfaitaire de 5 000 € au titre de ce projet.

Le Conseil Municipal prend note avec satisfaction de ce projet et de l'aide financière allouée à ce titre.

V. Compte Rendu Réunion du 29 Janvier 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une réunion extraordinaire a été tenue le 29 Janvier dernier au titre de la " Cellule de Crise " avec à l'ordre du jour la situation sanitaire à l'Ecole.

A l'issue des échanges de vues, la réouverture du Périscolaire a été décidée au Lundi 04 Février 2021.

Monsieur le Maire a rappelé que, conformément aux décisions prises antérieurement, le service de paiement par carte bleue sera en service pour les inscriptions de Mars prochain.

VI. Couvre-feu – Eclairage public

Monsieur le Maire expose que certaines Communes ont profité du couvre-feu pour réduire dans le temps la période d'allumage de l'éclairage public.

Il signale qu'il n'a pas cru nécessaire, ni opportun, d'appliquer cette mesure à Condren car, précise-t'il " il ne faut pas en rajouter à la psychose qui frappe déjà nos concitoyens avec cette pandémie qui dure, maintenant, depuis près d'un an avec des périodes difficiles à supporter – confinement – restrictions – couvre-feu etc.. "

Il estime, pour sa part, qu'il faut laisser les choses à l'état.

Bonne note est prise.

VII. Elections

Monsieur le Maire informe le Conseil que d'après les dernières informations reçues les Elections Cantonales et Régionales seraient organisées conjointement le Dimanche 13 et 20 Juin prochain.

Cette élection devrait être organisée comme suit :

- 1 seul bureau de vote – deux tables de décharge des bulletins et enveloppes de couleurs différentes
- 2 votes séparés – deux urnes

Les tours de service seront établis dès que possible.

VIII. Inondation de Février

Les inondations de Février n'ont pas provoqué de dégâts ni désordre dans les habitations.

Seuls les voiries ont été inondées RD 53 et Rue Gelée.

En ce qui concerne la RD 53 une signalisation a été mise en place grâce au concours de la Voirie Départementale.

Monsieur le Maire rappelle les règles existantes en matière de signalisation en et hors agglomération.

Quant à la Rue Gelée des pontons ont été mis en place par la Commune et précise Monsieur le Maire, je tiens à remercier nos deux Collègues du Conseil Daniel GUERNUT et Patrick HILLION de leur collaboration en aidant notre employé communal du Service Technique.

IX. Horloge Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'isolation du grenier de la Mairie vient d'être réalisée.

Il n'y avait, jusqu'à ce jour, aucune protection thermique à l'étage.

L'isolation mise en place est constituée de 35 cm de laine de roche, et a été réalisée par une Entreprise du Département avec aide financière dans le cadre des économies d'énergie.

Au cours de ces travaux, une ancienne horloge a été découverte. D'après les informations obtenues il s'agirait d'une " Comtoise " de Marque Henry LEPAUTE fin des années 1800 – début 1900 ; le créateur est né en 1800 et décédé en 1885.

Nous avons donc saisi la Fédération des Horlogers qui nous a fait entrer en contact avec un ancien horloger mécanicien d'horloges d'édifices ; ce Monsieur étant âgé de près de 80 ans.

Nous lui avons envoyé des photos de cette horloge et il nous a promis, dès que la crise sera circonscrite, de passer à Condren afin de la visionner et de l'estimer.

Il semble également intéressé par l'horloge de la Mairie qui ne fonctionne plus.

Affaire à suivre.

X. Télétravail

Conformément aux directives ministérielles et aux exigences du Premier Ministre dans sa dernière circulaire, j'ai décidé, en concertation avec le Personnel Administratif, de mettre en place, à compter de ce lundi matin, le télétravail.

La Mairie restera ouverte aux horaires habituels mais avec la présence que d'une seule personne ; la seconde étant en télétravail chez elle et ce, à tour de rôle chaque jour.

Dans un premier temps cette disposition restera jusqu'au 28 Février et sera susceptible d'être reconsidérée en tenant compte de l'évolution de la crise sanitaire.

XI. Branchements " plomb "

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa demande exprimée l'an dernier auprès du Président de la Communauté d'Agglomération, demandant le remplacement des branchements " plomb " et la mise en place, sur trottoir, des compteurs d'eau.

Une première phase de travaux doit être envisagée au cours de ce premier semestre ; travaux réalisés préalablement à l'enfouissement des réseaux et au remplacement des candélabres d'éclairage public.

Ces travaux seront conduits par la Communauté d'Agglomération, le service de l'eau étant maintenant de sa compétence depuis le 1^{er} Janvier 2020.

Le Conseil prend note, avec satisfaction, de cette décision.

XII. Calendrier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine session est prévue le Lundi 29 Mars à 17 heures dans cette salle ; le secrétariat de séance revenant à notre Collègue Madame Paméla POUILLARD.

XIII. SNCF

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier de ce matin la SNCF nous informe que des travaux de platelage routier seront entrepris au passage à niveau 62 Chaussée Brunehaut.

La réalisation de ces travaux nécessitera la fermeture du passage à niveau à toutes circulations routières et piétonnes du 13 au 17 Avril 2021.

Bonne note est prise.

B. Compte Rendu Session du 18 Janvier 2021

Le compte rendu de cette session ordinaire est adopté à l'unanimité.

Le secrétariat de séance était assuré par notre Collègue Fabrice LEFEBVRE.

C. Compte Rendu Réunion Commission Fêtes et Cérémonies du 09 Février 2021

Ce compte rendu est présenté par Monsieur Daniel GUERNUT Adjoint.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur :

- La situation des Associations locales face à la crise sanitaire
- Les propositions d'attribution des subventions annuelles

Bonne note est prise.

D. Compte Rendu Réunion Commission Education, Action Culturelle, Médiathèque du 10 Février 2021

Ce compte rendu est présenté par Jean-Paul DUFOUR Adjoint.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur :

- Les affaires scolaires
- Le renouvellement des contrats civiques

Bonne note est prise.

E. Etude et examens des 5 projets de délibérations

DÉLIBÉRATION N°1 : Subventions Communales 2021

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Fêtes et Cérémonies en date du 09 Février 2021,

1. <u>FIXE</u> les subventions 2021 comme suit :		POUR	CONTRE	ABSENT°
• Amicale des Chasseurs Condriinois	120,00 €	13	0	1
• Sporting Club de Condren	300,00 €	14	0	0
• Karaté Club de Condren / Viry	270,00 €	14	0	0
• Union des Anciens Combattants	240,00 €	13	0	1
• Country Aisne Spirit	370,00 €	13	0	1
• Don du Sang	180,00 €	14	0	0
• Alcool écoute joie et santé	100,00 €	14	0	0
• Souvenir Français	150,00 €	14	0	0
• Pétanque Butte Vouël / Condren	110,00 €	14	0	0
<u>TOTAL</u>	1 840,00 €			

2. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2021 article 6574 pour un montant total de 1 840,00 € (mille huit cent quarante euros).
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour le versement de ces subventions.

DÉLIBÉRATION N°2 : Contrat Civique – Périscolaire – Renouvellement

Le Conseil Municipal,

Le dispositif du Service Civique Volontaire, créé par la loi du 10 Mars 2010 et le décret n°2010-485 du 12 Mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 6 à 12 mois. Les domaines d'intervention sont au nombre de neuf. Parmi ceux-ci, on trouve notamment l'éducation, la jeunesse, sports et l'action culturelle.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 € par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu la Loi n°2010-241 du 10 Mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 Mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 Juin 2010 relatif au service civique,

Considérant la volonté de la Commune de développer les ateliers « aides aux devoirs » « lecture » « jeux » et « sport » au service périscolaire.

Considérant la possibilité d'intervenir en collaboration avec la médiathèque de la Commune de Condren, pour la mise en place de divers ateliers à thème,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions confiées aux jeunes volontaires,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité ; le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à introduire un dossier de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aisne ;
- **DONNE** son accord à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, après agrément de la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale de l'Aisne
- **S'ENGAGE** à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 Mars 2010 et ses décrets d'application ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux opérations budgétaires correspondantes, chapitre 012, article 64131

DÉLIBÉRATION N°3 : Commune de Sinceny – Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme reçu de la Commune de Sinceny en date du 04 Février 2021.

Cette demande de modification porte sur deux points :

- la réécriture du règlement concernant les clôtures de la Zone U
- la modification d'une partie de la Zone N et NL par une adaptation mineure du règlement

En application des dispositions des articles L. 121-4 et L. 123-6 du Code de l'Urbanisme il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet de modification simplifiée du P.L.U.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **PREND** acte du projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sinceny adressé le 04 Février 2021 pour avis.

- 2) **NE** peut qu'émettre un avis favorable sur cette demande de modification simplifiée N°2 qui concerne le site du "Parc Saint-Lazare" à Sinceny.

DÉLIBÉRATION N°4 : Organisation du temps scolaire (Renouvellement 2021-2023)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que l'organisation du temps scolaire (O.T.S) pour notre école a été validée à la rentrée scolaire 2017.

Selon l'article D 521-12 du Code de l'Education, modifié par le décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017 il est prévu que la décision d'organisation de la semaine scolaire par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ne peut porter sur une période supérieure à 3 ans ; le décret 2020-632 du 25 Mai 2020 a prolongé cette décision d'une année.

A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée pour 3 ans après un nouvel examen en respectant la même procédure.

Cette disposition vise l'O.T.S de chaque école, que cette organisation s'inscrive dans le cadre général ou dans celui des dérogations possibles.

Le décret permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'autoriser des adaptations de l'organisation de la semaine scolaire mais par proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'Ecole, témoignant ainsi d'un consensus local.

Il convient que nous nous prononçons sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **VU** l'avis émis par la Commission Education, Action Culturelle, Médiathèque lors de sa réunion du 10 Février 2021
- 2) **EMET** un avis favorable à la demande de renouvellement concernant l'O.T.S de la rentrée scolaire de Septembre 2021 pour l'Ecole de Condren "4 Chemins", période 2021-2023

DÉLIBÉRATION N°5 : Note de synthèse 2020-2021

Le Conseil Municipal,

Après exposé, explications, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **PREND** acte de la note de synthèse établie par le Maire préalable à l'élaboration budgétaire 2021 ; note retraçant les principaux éléments budgétaires 2020 et les prévisions (état de la dette – état des amortissements pour 2021).
- 2) **PREND** note de ces données financières préalables à l'élaboration budgétaire 2021

Cette note de synthèse se décompose comme suit :

1) Pour l'exercice 2020

- Détail de la Régie Périscolaire
- Détail de la Régie Médiathèque
- Détail des Recettes provenant du Patrimoine Communal
- Le bilan de la Masse Salariale

2) Pour l'exercice 2021

- L'état de la dette au 1^{er} Janvier 2021
- La situation financière des emprunts 2021
- L'état des amortissements 2021

Monsieur le Maire remercie les Membres du Conseil Municipal du travail réalisé ce soir.

Il précise que compte tenu de la situation sanitaire des adaptations pourront être organisées quant aux dates, conditions des réunions, etc...

Dans l'immédiat le principe retenu est une plus grande fréquence des réunions du Conseil Municipal mais avec un ordre du jour moins long et une grande communication d'informations et de documents.

La séance est levée à 18 heures 30.

---0---

La Secrétaire de Séance

Madame TARGY Michelle

Signatures du Conseil Municipal du 15 Février 2021 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeannine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José